



Offre d'emploi

**L'ASSOCIATION CALVADOSIENNE POUR LA SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE
(A.C.S.E.A)
recrute pour LE DÉPARTEMENT PRÉVENTION SANTÉ – CAMSP d'ISIGNY SUR MER**

UN PEDIATRE (H/F) à Temps partiel (15%) sous contrat à durée indéterminée

Le CAMSP est l'un des quatre services constituant le Département Prévention Santé de l'ACSEA. Il complète une offre de service départementale dont les autres volets sont :

- *Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un Bureau d'Aide Psychologique Universitaire (BAPU) situés à Caen*
- *L'Hébergement Thérapeutique*

L'équipe pluridisciplinaire du CAMSP est basée à Isigny Sur Mer et partage ses locaux avec une antenne du CMPP de Caen.

Ses missions principales sont les suivantes :

- *Réaliser auprès des enfants de 0 à 6 ans le dépistage des déficits sensoriels, moteurs, ou mentaux.*
- *Assurer le repérage, le diagnostic et la prise en charge précoce des troubles de la relation et, le cas échéant, l'accompagnement vers des soins et des rééducations spécialisées en ambulatoire et à proximité de leurs lieux de vie usuels.*
- *Mettre en œuvre ces actions de repérage et un travail de prévention dans les lieux de vie de proximité des usagers, en partenariat avec les acteurs départementaux de la petite enfance.*

Missions principales :

Sous l'autorité hiérarchique de la Directrice du Département de Prévention Santé et l'autorité fonctionnelle du Directeur médical

- Le pédiatre recueille lors du ou des premiers entretiens effectués seul ou en binôme, les éléments de l'histoire médicale (grossesse et accouchement, présence d'une maladie organique, d'un handicap... l'anamnèse du développement, les symptômes amenant la demande de consultation (retard de développement, trouble de la communication, trouble psychomoteur, trouble du comportement, trouble de la socialisation, trouble de l'alimentation ou du sommeil...). Il s'informe des soins déjà mis en place. Il observe l'enfant, dans ses relations avec ses parents, vis-à-vis des jeux mis à sa disposition...
- Il pratique un examen médical et, en cas de nécessité d'un examen plus approfondi (neuropédiatrique, ORL, ophtalmologique, chirurgie orthopédique, rééducation fonctionnelle...). Il incite les parents à recourir au spécialiste de leur choix avec lequel il se met en relation.
- Il propose, si nécessaire, à l'enfant et ses parents un ou plusieurs bilans avec pour objet le dépistage et /ou l'évaluation diagnostique d'un retard ou d'un trouble.
- En fin de bilan, il revoit l'enfant et sa famille et propose (si nécessaire) une prise en charge de l'enfant selon les modalités définies lors de la réunion de synthèse. Il rédige le compte-rendu de synthèse.
- Par souci de continuité le pédiatre peut être le référent de l'enfant et de ses parents durant tout le parcours de soin au CAMSP. Il reçoit les parents avec ou sans l'enfant et peut assurer une guidance parentale.

- Il rédige les comptes rendus annuels de prise en charge, prévoit en concertation avec l'équipe, les orientations ou relais nécessaires et prend les contacts utiles.
- Avec le médecin psychiatre, il a une fonction de coordination de l'équipe autour de l'enfant et d'animation des synthèses
- Le pédiatre est présent à chaque synthèse concernant l'enfant dont il est le référent, synthèse demandée au renouvellement de la prise en charge ou à l'initiative de tout professionnel intervenant. Il en assure le bon déroulement. Il assiste également aux synthèses des enfants dont le référent est un psychologue.
- Par délégation du directeur médical, le médecin référent établit tout document administratif (demande de prise en charge, demande de transport....) ou destiné à des commissions (MDPH, ...) concernant les enfants dont il est le référent
- Il participe à l'animation de l'équipe.
- Il participe au travail de réseaux et à la formalisation d'un partenariat notamment avec les réseaux en lien avec sa spécificité.

Qualification :

- Doctorat en médecine pédiatrique.

Exigences – Souhaits complémentaires :

- Bonne connaissance du neuro-développement du nourrisson et donc un intérêt tout particulier pour le tout petit enfant,
- Bonne connaissance de la construction psychique du tout petit en interrelation avec son milieu familial.
- Bonne connaissance des services intervenant sur le département

Contexte de l'emploi :

Convention Collective 15 mars 1966 – annexe 6

- Poste à pourvoir à compter du 1^{er} octobre 2021
- Contrat à durée indéterminée à 0,15 ETP
- Poste pouvant faire l'objet d'une mobilité associative
- Poste pouvant faire l'objet d'aménagement pour personne reconnue travailleur handicapé.

Pour faire acte de candidature, adresser CV + copie(s) des diplômes, extrait de casier judiciaire et lettre de motivation à :

Mme la Directrice –Département Prévention santé
9 place de la Mare – 14000 CAEN
 directrice.dps@ascea.asso.fr

Dépôt des candidatures jusqu'au 30/09/2021